

Séance du 22 avril 2025
DL-2025-053

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS
2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :

Abstention :

Pour :

Contre :

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 mars 2025.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

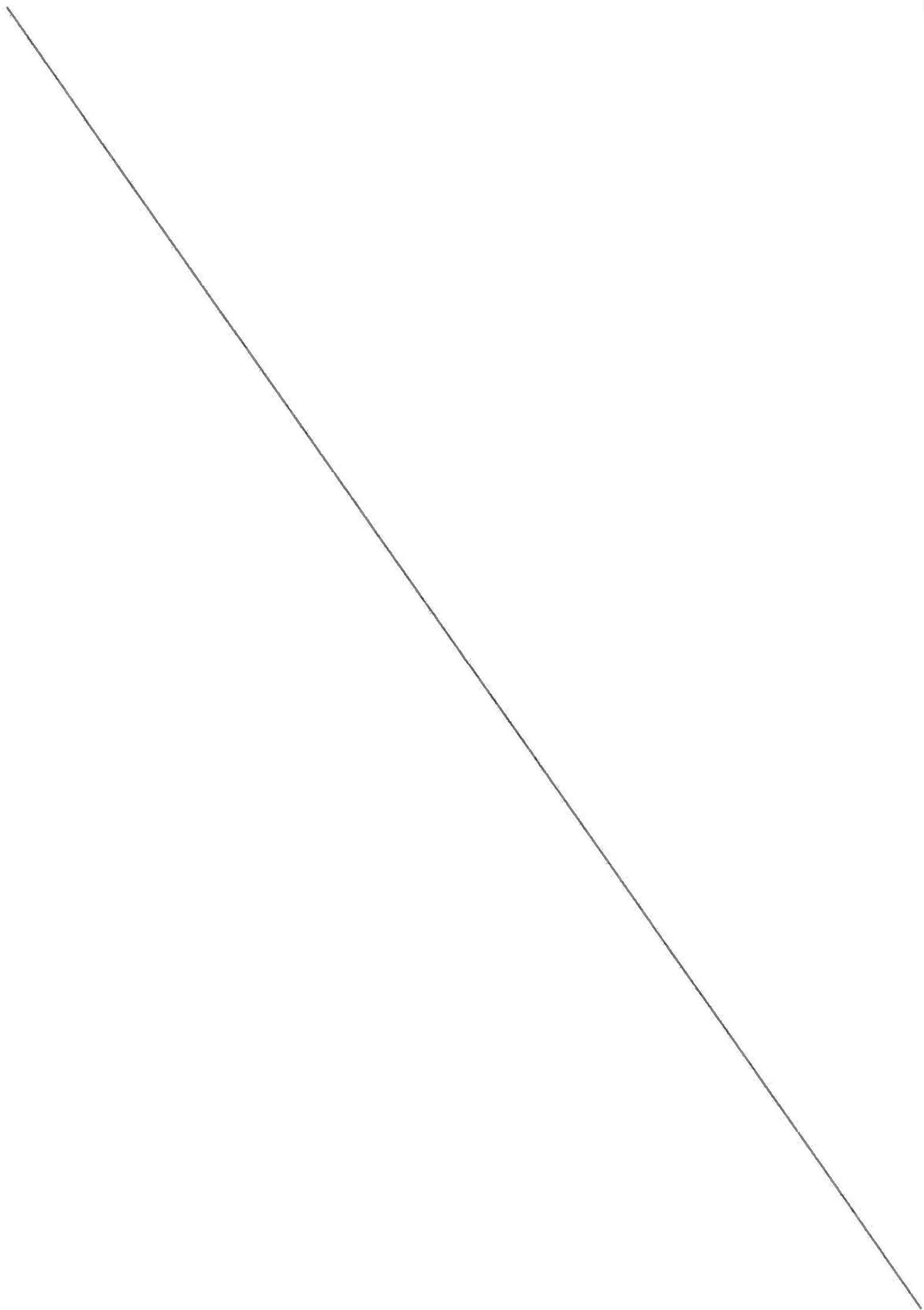
Annick GUILLAUME



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 22 avril 2025
DL-2025-054

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**PROJET DU POLE CULTUREL INTERCOMMUNAL : ETUDE DE FAISABILITE ET LANCEMENT DU
CONCOURS DE MATRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 5 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle », objectif n°2 « Accompagner le développement d'une politique culturelle de territoire »,

VU la délibération n°DL-2023-101 approuvant l'évolution du projet culturel de territoire,

VU la délibération n°DL-2024-075 modifiant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels,

VU la délibération n°DL-2024-076 approuvant la convention financière entre la Ville d'Ernée la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'intérêt du projet de pôle culturel pour la structuration de l'offre culturelle communautaire conformément au Projet Culturel de Territoire,

CONSIDERANT la participation financière de la Ville d'Ernée et des partenaires financeurs,

CONSIDERANT le programme établi par le programmiste SYLLAB énonce les caractéristiques précises de ce projet de pôle culturel regroupant une médiathèque, un cinéma et une école de musique,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'organisation d'un concours pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la construction du pôle culturel,

CONSIDERANT l'avis du Comité de Pilotage relatif au projet de Pôle culturel en date du 18 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 01 avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** le programme des travaux de construction d'un pôle culturel composé d'une médiathèque, un cinéma et une école de musique communautaire en lieu et place de l'ancien hôtel de la Poste, aujourd'hui en friche, au croisement de la Place Mazarin et la Place de l'Eglise à Ernée.

→ **APPROUVE** l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération estimée à 12,4 millions d'euros HT soit 14,88 millions d'euros TTC dont 8,5 millions d'euros HT soit 10,2 millions d'euros TTC pour l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux travaux (valeur en mars 2025).

→ **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager la consultation, prendre toutes les décisions prévues par les textes en vigueur ou nécessaires pour mener à bien la préparation et la procédure de passation de concours et de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables et notamment la composition et la désignation des membres du jury, la rémunération des membres du jury à l'exception des membres de la CAO, la fixation de la liste des candidats admis à concourir, le lauréat ou les lauréats du concours, la phase de négociation du marché.

→ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre y compris les avenants ainsi qu'à signer toutes les autres pièces relatives à ce marché.

→ **AUTORISE** le versement d'une prime de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC aux candidats admis à concourir ayant remis des prestations conformes au règlement du concours. L'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre se verra déduire cette prime de ses honoraires.

→ **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ **APPROUVE** l'inscription des crédits correspondants sur les budgets 2025 et suivants.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 22 avril 2025
DL-2025-055

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO) AD HOC DEDIEE AU CONCOURS DE
MAITRISE D'ŒUVRE DU POLE CULTUREL

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 1411-5,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 5 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle », objectif n°2 « Accompagner le développement d'une politique culturelle de territoire »,

VU la délibération n°DL-2022-078 en date du 5 juillet 2022 approuvant la constitution du comité de pilotage à la vue de la création d'un pôle culturel,

VU la délibération n°DL-2024-074 en date du 4 juin 2024 portant la modification des membres du comité de pilotage,

VU la délibération n° DL-2025-054 en date du 22 avril 2025 validant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de pôle culturel,

CONSIDERANT que les membres élus de la CAO font partie du jury de concours,

CONSIDERANT le souhait de créer une commission d'appel d'offre ad hoc dédiée au concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de pôle culturel,

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 01 avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **DECIDE** la création d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc dédiée au concours de maîtrise d'œuvre du projet de pôle culturel,

→ **APPROUVE** la composition de ladite Commission d'Appel d'Offres ad hoc :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Jacqueline ARCANGER- Régis BRAULT- Thierry CHRETIEN- Bertrand LEMAITRE- Maryvonne VOISIN	<ul style="list-style-type: none">- Gérard LE FEUVRE- Vincent DESSANDIER- Fernand COGET- Gervais HAMEAU- Claudine DAUGUET

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.



Le Président,

Gilles LISOT.



Séance du 22 avril 2025
DL-2025-056

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**ZAE LA MINE 2 A LA BACONNIERE :
LANCEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment des articles L441-1 et suivants et R441-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU la note descriptive du projet,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de l'Ernée est compétente en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace

CONSIDERANT la sollicitation d'entreprises locales en plein développement à la recherche de foncier

CONSIDÉRANT la nécessité d'anticiper les besoins foncières et d'offrir aux entreprises des conditions d'implantation adaptées,

CONSIDÉRANT que l'aménagement de cette nouvelle zone vise à renforcer l'attractivité du territoire et à favoriser la création d'emplois,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 01 avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

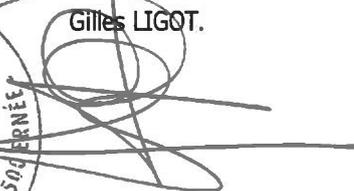
- **APPROUVE** le lancement du projet de création de la ZA La Mine 2., l'avant-projet et son évaluation financière
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre de cet aménagement, et notamment la délivrance d'un permis d'aménager
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 22 avril 2025
DL-2025-057

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

FONCIER : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE RELATIVE A LA SURVEILLANCE ET A LA MAITRISE FONCIERE AVEC LA SAFER PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.141-5 et R.141-2,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive », objectif n°1.6 « Accompagner la mutation de l'agriculture du territoire » et l'ambition n°3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n°3.4 « S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité »,

CONSIDERANT qu'en application des articles L. 141-5 et R.141-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la SAFER peut apporter son concours aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui leur sont rattachés pour la réalisation d'opérations foncières, notamment par la constitution de réserves favorisant les objectifs généraux d'aménagement agricole,

CONSIDERANT que la SAFER sera saisie en fonction des opportunités et projets de la Communauté de communes de l'Ernée par le biais de lettres de missions spécifiques à chaque opération,

CONSIDERANT l'avis des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

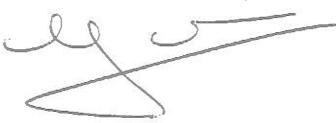
Contre :0

→ **APPROUVE** la convention cadre jointe en annexe avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Pays de la Loire

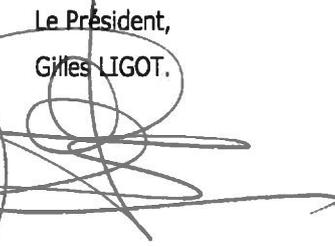
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document administratif ou financier lié à cette décision.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 22 avril 2025
DL-2025-058

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : BILAN MI-PARCOURS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'environnement (articles L.222-26 et R.229-51 à R.221-56) applicable aux Plans Climat Air Energie Territorial

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021.

VU la délibération n°DL-2021-044 en date du 12 avril 2021 approuvant le PCAET de la Communauté de communes de l'Ernée.

CONSIDERANT l'avis du Comité Climat réuni le 18 décembre 2024.

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025.

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 1^{er} avril 2025.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ PREND ACTE du bilan mi-parcours PCAET,

→ AUTORISE Monsieur le Président à mettre à disposition du grand public ce document.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

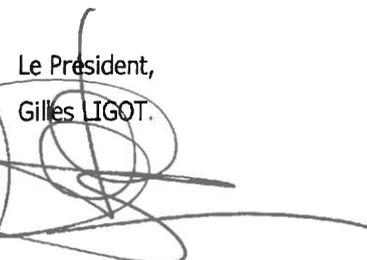
La Secrétaire de séance,

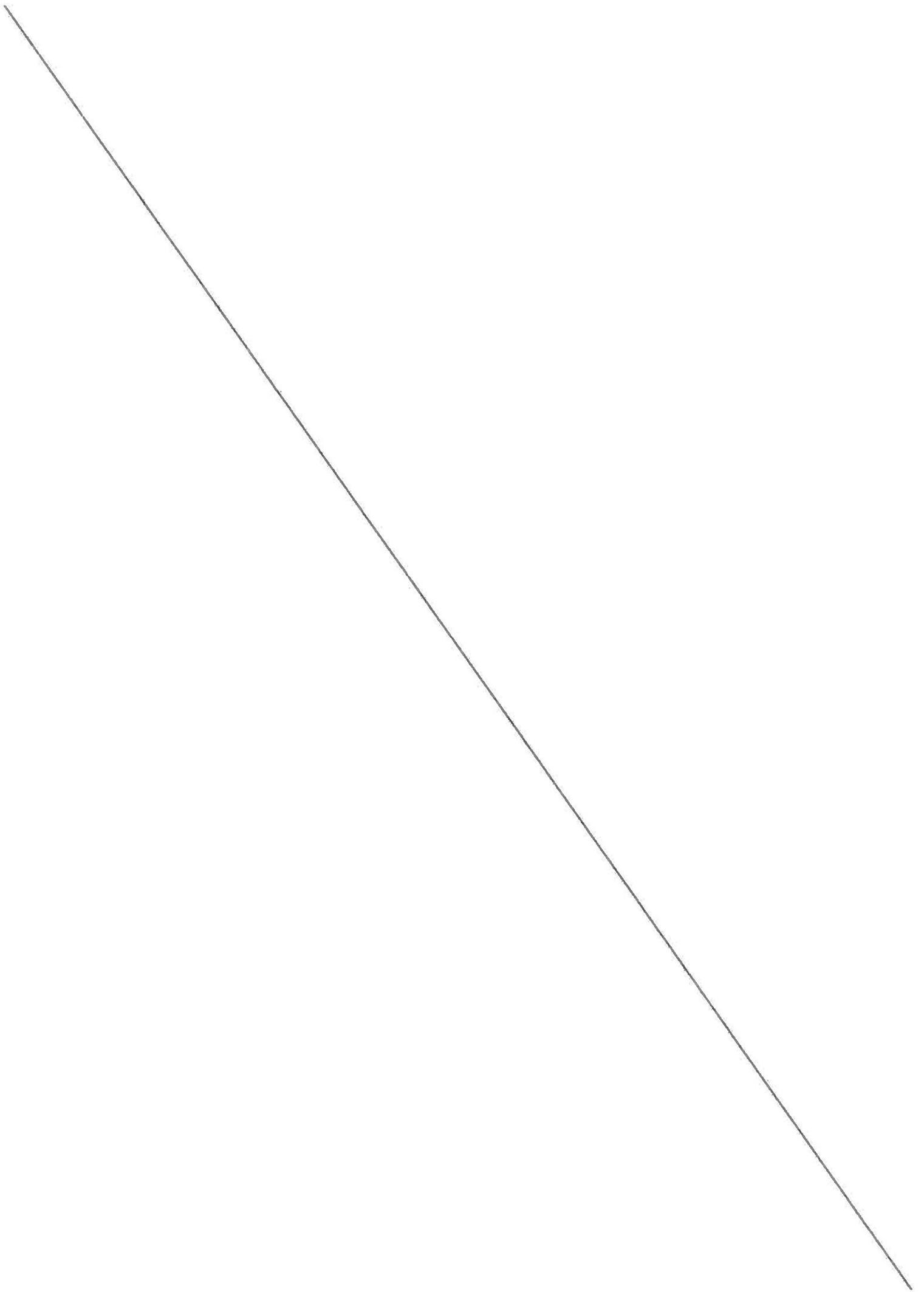
Annick GUILLAUME.



Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 22 avril 2025
DL-2025-059

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MODIFICATION D'UNE HAIE REPEREE AU PLUI : OUTIL D'AIDE A LA DECISION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-044 en date du 12 avril 2021 approuvant le PCAET de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'axe n° 2 « Renforcer le stockage du carbone du territoire », et plus particulièrement l'action 11 « Valoriser et préserver le Bocage »,

CONSIDERANT la révision du PLUi proposer au Conseil Communautaire du 11 mars

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 février 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 4 mars 2025,

CONSIDERANT l'outil, développé en collaboration avec les techniciens de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, permettra au service instructeur d'émettre un avis objectif en lien avec les règles applicables, y compris celles du PLUi.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un outil dont l'implémentation et l'utilisation est laissée à l'appréciation à chaque commune membre.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ PREND ACTE de l'outil d'aide à la décision présenté en annexe.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

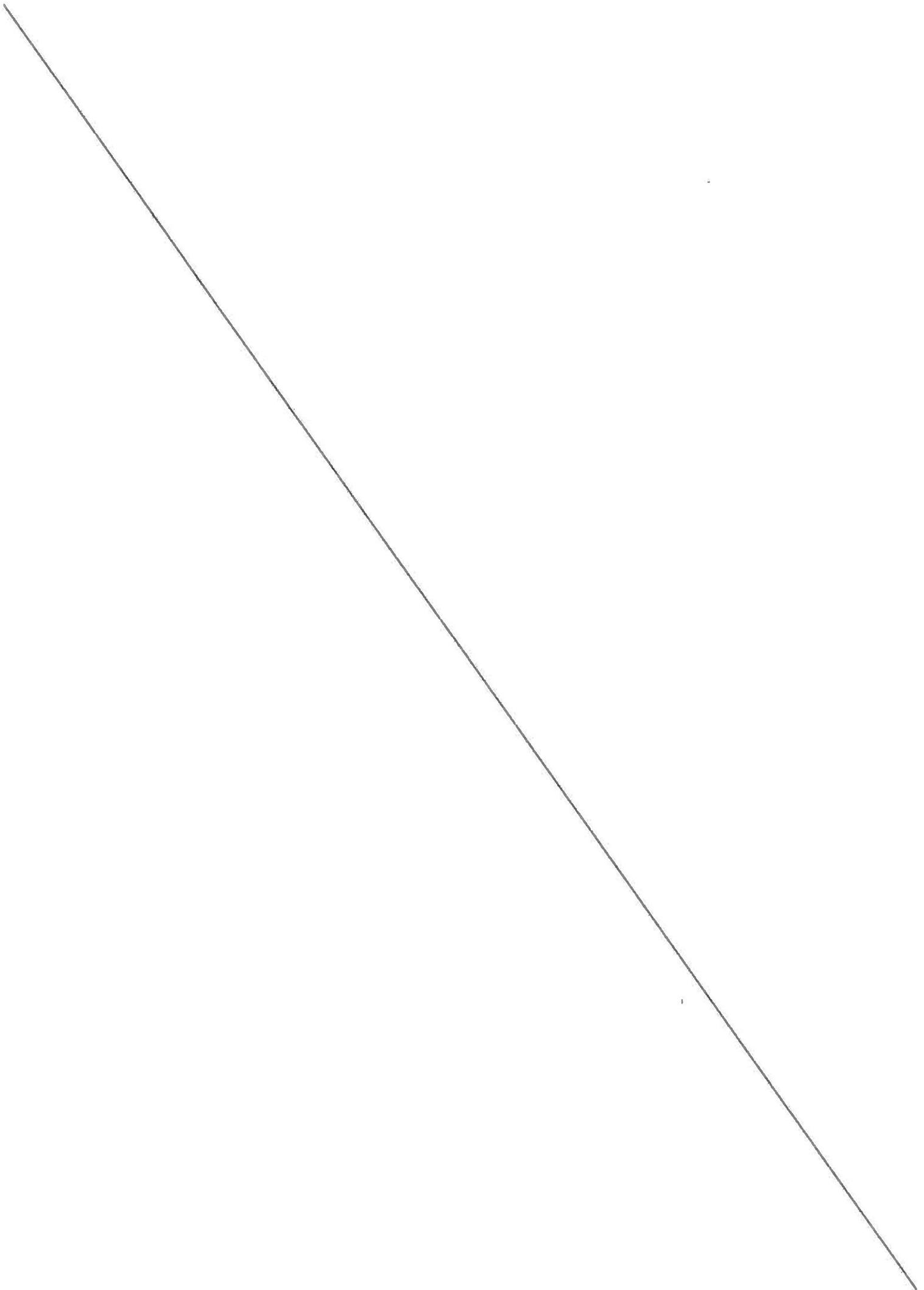
La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.

Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 22 avril 2025
DL-2025-060

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

CONTRAT-TYPE COLLECTE SELECTIVE : CONTRACTUALISATION CITEO 2025 - 2029

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65,

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme (OCAPEM) de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

VU l'arrêté du 27 décembre 2024 portant sur le renouvellement de l'agrément de CITEO jusqu'au 31 décembre 2029.

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire »,

VU la délibération n° DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment l'action 7 « Accompagner les habitants dans la gestion des déchets ménagers »,

CONSIDERANT que l'Eco-organisme CITEO est agréé par les pouvoirs publics pour collecter l'écotaxe correspondante et reverser des soutiens aux collectivités compétentes en matière de collecte et/ou traitement des emballages recyclables.

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** le Contrat-Type Collecte Sélective portant accompagnement par l'éco-organisme CITEO ci annexé couvrant la période 2025-2029,

→ **AUTORISE** le Président à signer, par voie dématérialisée, le Contrat-Type Collecte Sélective proposé par CITEO et tout document ou avenant en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.



Le Président,

Gilles NGOT.



Séance du 22 avril 2025
DL-2025-061

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ECONOMIE CIRCULAIRE : DEMANDE DE L'AIDE" MODERNISATION ET OPTIMISATION DES
DECHETERIES" AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire »,

VU la délibération n° DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment l'axe 1 « Faire du Grand Public, des scolaires des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique »,

VU la délibération n°DL-2023-063 approuvant le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés votés le 16 mai 2023, et plus particulièrement dans son axe 4 « Promouvoir le réemploi et la réparation et développer de nouvelles filières de valorisation en déchèteries »,

CONSIDERANT l'aide proposée par le département de la Mayenne pour la modernisation et l'optimisation des déchèteries en vue d'une valorisation matière, organique et énergétique des flux collectés plus importantes

CONSIDERANT les crédits accordés lors du vote du budget annexe « Gestion des déchets » le 12 mars 2025

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ DECIDE de solliciter un financement de la part du Conseil Départemental de la Mayenne à hauteur de 30 000,00 € selon de plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (€HT)		RECETTES (€HT)		
Postes	Montant	Financier	Montant	
ECODDS	Mise en place d'un nouvel affichage	2 000	CD 53 (plafond)	30 000
	Achat de contenants	5 000		
	Communication	500		
Extension de la Déchèterie de CHAILLAND		350 000	Région PDL (Plan de relance)	126 038
			Autofinancement	201 462
TOTAL		357 500	TOTAL	357 500

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.




Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 22 avril 2025
DL-2025-062

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MOBILITE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DE LA THEMATIQUE AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique »,

VU la délibération n°DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie et notamment son axe 5 « adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural »,

CONSIDERANT le temps d'animation nécessaire à la mise en place d'actions relatives à la thématique « mobilité », équivalent à environ 0,5 ETP, soit 26 123 €

CONSIDERANT les possibilités de financement du Conseil départemental pour faciliter la mise en œuvre d'actions sur la thématique de la mobilité, à hauteur de 50% du coût de l'animation,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

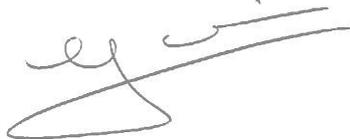
Contre :0

→ AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement à hauteur de 13 061.50 € auprès du Conseil Départemental de la Mayenne pour favoriser la mise en place d'actions en faveur de la Mobilité sur le territoire

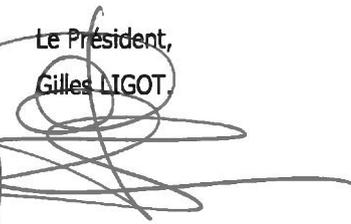
→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles NIGOT.



Séance du 22 avril 2025
DL-2025-063

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MODIFICATION DU ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE D'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive », objectif n° 5 « Favoriser l'accueil de nouveaux salariés en valorisant l'attractivité du territoire »,

VU la délibération n° DL-2019-192 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT le zonage assainissement collectif de la commune d'Ernée,

CONSIDERANT les incohérences existantes entre le PLUI et le zonage assainissement collectif de la commune d'Ernée, notamment les 2 secteurs : zone d'habitat 1AUH de 2,8 ha intégrant une OAP, et une zone d'activité économique classée Ue et 2AUe de 4,5 ha,

CONSIDERANT l'intérêt d'ajouter les parcelles BK73, BK87, BK74, BL422, BL423, BL424, BL427, BM 322 et BM 324 dans le zonage assainissement collectif de la commune d'Ernée, afin de développer notamment une zone d'habitat,

CONSIDERANT la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire n°PDL000753 / KK PP du 7 mars 2025, autorisant la modification du zonage assainissement collectif de l'Ernée sans évaluation environnementale,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 11 février 2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 01 avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** la modification du plan de zonage assainissement de la commune d'Ernée en y ajoutant les parcelles BK73, BK87, BK74, BL422, BL423, BL424, BL427, BM 322 et BM 324

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette modification

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

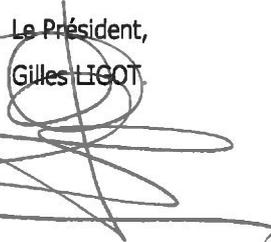
La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 22 avril 2025
DL-2025-064

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

EXTENSION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DES BORDEAUX A ST HILAIRE DU MAINE :
ACQUISITION FONCIERE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT le schéma directeur d'alimentation en eau potable du territoire élaboré en 2021,

CONSIDERANT les enjeux du renouvellement des infrastructures eau potable, et notamment du réservoir actuel des Bordeaux à St Hilaire, qui avait déjà été répertorié en 2015 dans la liste des sites à restaurer,

CONSIDERANT les besoins de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le secteur sud du territoire, et pour y répondre, la nécessité d'augmenter la capacité du réservoir des Bordeaux à St Hilaire du Maine pour atteindre une capacité de stockage de 600 m3 au lieu de 300 m3 actuellement

CONSIDERANT le programme de travaux approuvé par le Conseil d'exploitation en 2022,

CONSIDERANT les projets inscrits au budget 2025,

CONSIDERANT la convention établie par la SAFER entre le propriétaire actuel, M. Gougeon Roland, résidant aux Bordeaux sur la commune de Saint Hilaire du Maine, et la Communauté de communes de l'Ernée, prévoyant l'acquisition d'environ 500 m2 au prix de 5 000 €,

CONSIDERANT la division parcellaire établie par l'entreprise Kaligéo,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 11 Février 2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 01 avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle An°1073, d'une contenance totale de 4a97ca, appartenant à M. Roland Gougeon, résidant les Bordeaux sur la commune de Saint Hilaire du Maine, pour un montant de 5 000 €,

→ **CONFIE** la rédaction de l'acte d'acquisition à maître Fritzinger, notaires associés, 15 avenue du Général de Gaulle, 53 500 Ernée,

→ **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'acte à intervenir avec le propriétaire.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

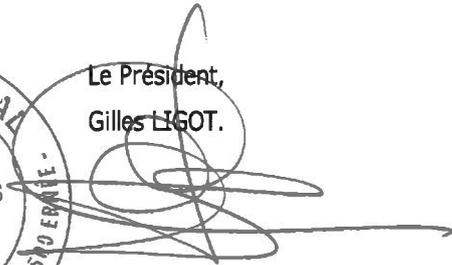
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 22 avril 2025
DL-2025-065

Date de convocation : 11 avril 2025

Date de Publication :

Le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 11 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, M. Alain BELLAY à Mme Jacqueline ARCANGER, M. Joannick LEBON à M. Fernand COGET, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX

Absents excusés : M. Eric ROBINEAU, Mme Valérie BOITTIN, M. Paul GARNIER

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Olivier ALLAIN

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE A COMPTER DU 05/05/2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2016-144 approuvant les modalités de mise en œuvre de la compétence de gestion de l'aire des gens du voyage situé sur la commune d'Ernée, Route de Saint-Hilaire du Maine,

CONSIDERANT la nécessité d'être cohérent avec les tarifs appliqués à tous les citoyens du territoire en ajustant les tarifs facturés aux tarifs appliqués par les services d'eau et les fournisseurs d'électricité de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de mettre régulièrement à jour les tarifs applicables à l'aire des gens du voyage ainsi qu'aux terrains familiaux, sur la base des derniers tarifs en vigueur,

CONSIDERANT l'avis des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire applicable à l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ernée avec effet au 05 mai 2025,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à modifier par décision chaque année la grille tarifaire et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Annick GUILLAUME.



Le Président,

Gilles LIGOT



